

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1026

Artikel: Jamais le moment
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020670>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'efficacité des politiques publiques

(jg) Les politiques publiques peuvent-elles être évaluées ? Telle est l'interrogation à laquelle cherche à répondre un livre récent. L'évaluation est définie comme la reconnaissance et la mesure propre des effets d'une politique. La tâche est donc difficile.

Si l'on effectue une comparaison, une entreprise privée peut mesurer l'effet sur un marché d'une campagne publicitaire. Ce n'est pas très facile, car il faut déterminer ce qui se serait passé si la campagne n'avait pas eu lieu; mais l'on dispose d'indicateurs de mesure évidents: ce sont les ventes, le chiffre d'affaires, les bénéfices.

Rien de tel dans le domaine de l'action étatique. Les résultats d'une politique ne s'expriment pas forcément de manière quantitative. Il faut donc s'entendre sur ce que l'on veut mesurer. Il est sans doute illusoire de prétendre parvenir à une transparence et à une neutralité «scientifique». L'évaluateur sera influencé par l'instance de décision, qu'elle soit politique ou administrative, qui lui confiera un mandat.

Une loi peut définir une politique, la-

quelle est subtilement changée par les textes d'application qui font eux-mêmes l'objet d'interprétations par les administrations chargées de les mettre en œuvre. De plus ces textes sont susceptibles de changer au cours du temps. Et il faut déterminer à partir de quel moment une politique peut être considérée comme achevée et donc susceptible d'être évaluée.

Les questions à résoudre sont donc nombreuses. Il faut également mentionner les difficultés liées au fédéralisme d'exécution. Une politique dont la Confédération confie l'exécution aux cantons ne produit pas des effets faciles à appréhender, à moins de réaliser vingt-six enquêtes simultanées.

Les auteurs de l'ouvrage n'esquivent nullement ces difficultés. Nous relèverons en particulier la contribution de Dieter Freiburghaus. Celui-ci fait remarquer que les méthodes d'évaluation ont surtout été développées aux Etats-Unis où l'Etat travaille souvent sur la base de programmes expérimentaux limités dans le temps et ayant une finalité clairement établie, par exemple dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Il s'agit donc de disposer de mécanismes d'évaluation pour connaître l'impact de ces programmes. Les forces politiques réagissant fortement au vu des résultats obtenus.

En Suisse, au contraire, les politiques sont définies sur la base de mécanismes de concordance visant à obtenir le soutien du maximum des forces en présence. Selon l'auteur, l'efficacité est le critère de réussite d'une politique publique aux Etats-Unis alors qu'en Suisse, c'est son acceptation. Dans ces conditions, il est beaucoup moins important de se livrer à une évaluation des actions gouvernementales.

Il est d'ailleurs significatif que cet ouvrage peine à nous donner un exemple clair d'une véritable évaluation réalisée dans notre pays.

Et pourtant, il semble difficile aux pouvoirs publics de faire tourner la machine en n'ayant qu'une idée approximative des résultats obtenus, surtout que la dite machine est de plus en plus complexe et

de plus en plus chère. Il faudra donc bien mettre peu à peu en place des mécanismes d'évaluation.

Notons par ailleurs que l'intérêt des universitaires pour ces problèmes n'est pas entièrement innocent. Développer des évaluations signifie aussi donner du travail aux politologues et aux instituts de nos hautes écoles, sans parler des cabinets privés qui sont prêts à sauter sur ce nouveau marché... ■

Evaluation des politiques en Suisse, textes rassemblés par Katia Horber-Papazian, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 1990.

MÉDIAS

Les déclarations de M. Pierre Lamunière, directeur général d'Edipresse, à AGEFI, le quotidien suisse de l'économie du 28 janvier, ont fourni des renseignements intéressants sur le nouveau quotidien. Il ne sera pas lancé avant l'automne et ne se battra pas sur la même actualité que ses confrères. Les 30 millions d'investissements programmés sur cinq ans «ne sont pas remis en cause par la conjoncture actuelle». Autre déclaration: «Si les résultats sont complètement en dehors des attentes, on se posera des questions».

Première escarmouche au sujet de l'hebdomadaire du Parti du Travail: *Vorwärts*. A la volonté de pluralisme l'ancien collaborateur régulier René Lechleiter répond en demandant que son nom disparaisse de «l'ours» (impressum) car l'abandon de la ligne du parti comme seule admissible lui paraît être une trahison qu'il se refuse à cautionner.

Le JDS (journal des droguistes suisses) a une nouvelle présentation. En page «sommaire» une remarque: «Dès cette édition du JDS les pages intérieures sont imprimées sur un papier non chloré.»

La guerre du Golfe favorise la diffusion de CNN, télévision américaine consacrée uniquement aux informations. Il y a 250 000 nouveaux abonnés en Suisse, ce qui amène le total des spectateurs potentiels à plus de 800 000 dans notre pays.

Jamais le moment

Peter Schellenberg, directeur de la TV alémanique, vient de suspendre la diffusion de deux émissions évoquant le problème des objecteurs de conscience, en raison semble-t-il de la situation internationale. L'objection, un sujet réservé au calme plat sur le front des rapports internationaux ? Ose-t-on rappeler à M. Schellenberg qu'un référendum contre la solution boîteuse adoptée par le Parlement vient d'aboutir et que citoyennes et citoyens devront se prononcer, quelle que soit la situation internationale ?

Dans le même temps Jean-Philippe Rapp invitait à TJ-Midi le pacifiste français Jean-Marie Muller à commenter l'actualité, quand bien même cette dernière n'a rien de pacifique, avec l'argument qu'en ces temps troublés il est bon d'entendre cette voix aussi. ■